

autrement dit, ils ne sont pas administrés sur une base constante. En effet, tout concert ou conférence, quels qu'ils soient, débute et se termine à une date précise. Après que ce genre d'activité a eu lieu à une période et à un endroit donnés, on doit songer à la présenter ailleurs ou à un autre moment. En d'autres termes, elle ne laisse pas véritablement d'empreintes durables. Par conséquent, les agents des relations culturelles sont les seuls qui s'occupent sur place des relations culturelles du Canada avec l'étranger, à plein temps et de façon soutenue. C'est pourquoi, en dernière analyse, le succès des relations dans ce domaine capital dépendra du "calibre" des personnes chargées de veiller à leur bonne marche.

Il est impossible d'entretenir sur place, et de façon constante, des relations culturelles si on y est secondé que par quelques agents travaillant à temps plein ou à temps partiel. Même si le culturel, le politique, l'économique ou les affaires publiques sont des domaines qui se recoupent dans une certaine mesure, un agent ne peut à lui seul s'occuper de plusieurs secteurs à la fois, compte tenu surtout du fait que la dimension culturelle prend rapidement de l'importance tant au niveau national qu'international. Aussi, au cours de la prochaine décennie, il faudra s'appliquer en toute priorité à constituer une équipe efficace d'agents des relations culturelles qualifiés pouvant travailler à temps plein sur des questions d'importance primordiale pour le Canada. Ces agents ne devraient pas être détachés uniquement en Europe et aux États-Unis, mais être répartis équitablement dans toutes les régions du globe, y compris l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient. Car c'est à cette seule condition que le Canada atteindra les buts ultimes de sa politique culturelle extérieure.

Ceci dit, il est maintenant essentiel de déterminer en quoi consistent les principales fonctions de ces agents. Il s'agit d'abord et avant tout de "concrétiser" tout projet présentant un intérêt culturel pour le Canada. À cet égard, l'agent doit mettre en place, utiliser et maintenir un réseau de contacts-clés à l'étranger, dans les divers secteurs de l'activité culturelle. En voici la raison: à mesure que les organes et organismes publics et privés sont de plus en plus nombreux à administrer des programmes au niveau international et à promouvoir les relations culturelles du Canada avec l'étranger, il faudra que les agents canadiens des relations culturelles soient de plus en plus à même de mettre les responsables de ces programmes en rapport avec les personnes dont dépend le succès de tels programmes. Que ce soit le ministère des Affaires extérieures ou tout autre organisme canadien qui se charge de la mise sur pied du programme, ce qui importe, en définitive, c'est que la présentation de l'activité ne laisse pas à désirer ou que le projet ne tombe pas à l'eau, faute de contacts appropriés avec d'autres pays.

Il est difficilement concevable que les agents des relations culturelles puissent s'acquitter des autres fonctions qui leur sont assignées - par exemple prospecter, préparer la voie à des ententes, coordonner les activités, assurer la liaison avec les représentants des autres gouvernements, concevoir les directives et orientations futures, trouver de nouvelles sources de financement ou administrer les programmes - s'il n'existe pas de réseaux de communications-clés au Canada et à l'étranger. En effet, il s'agit là d'un instrument indispensable si l'on veut qu'il y ait un libre échange de l'information, que les négociations aient lieu, que des ententes sur le partage des frais soient conclues, que les possibilités de mettre sur pied un programme soient explorées, que les spécialistes soient repérés et que des accords soient signés. Les agents des relations culturelles doivent, à n'importe quel moment, être à même de réunir les responsables et les organisateurs

